

La marge d'appréciation du juge national dans le cadre du renvoi préjudiciel : dialogue des juges et balance des intérêts / Margin of appreciation of the national judge in the preliminary ruling procedure: judicial dialogue and balance of interests

Le présent colloque invite à réfléchir sur l'obligation du juge national d'assurer la pleine application du droit de l'Union européenne ainsi qu'une protection juridictionnelle effective dans les domaines couverts par le droit de l'Union. La portée de cette obligation, telle qu'inscrite dans le cadre de la procédure de renvoi préjudiciel, dépend de la marge d'appréciation du juge national.

Appelé à apprécier la nécessité de la saisine de la Cour de justice et la pertinence des questions posées afin d'obtenir une réponse utile à la résolution du litige, le juge national a la responsabilité du déclenchement du dialogue de juge à juge. L'encadrement de sa marge d'appréciation varie selon le contrôle de recevabilité des questions préjudicielles et la conception par la Cour de justice de l'utilité de sa réponse, ce qui remet en question la clarté de la répartition des compétences entre le juge national et la Cour de justice et la distinction entre questions de droit et questions factuelles, entre interprétation et application.

Appelé à assurer la mise en œuvre effective du droit de l'Union, dans le respect des droits fondamentaux, le juge national a la responsabilité de la balance entre intérêts nationaux et intérêt commun, entre droits fondamentaux et effectivité. L'étendue de sa marge d'appréciation étant fonction de l'intensité du contrôle de proportionnalité de la part de la Cour de justice, la problématique du rapport des ordres juridiques complète celle du dialogue des juges.

Organisé sous la responsabilité scientifique de Eleftheria Neframi, Professeur à l'Université du Luxembourg, Chaire Jean Monnet

Lundi 9 décembre 2013
09h00 – 19h00

Lieu

Abbaye de Neumünster
Centre Culturel de Rencontre
Salle José Enschedé (2e étage)
28, rue Münster
L-2160 Luxembourg (Grund)
Accès : <https://www.ccrn.lu/Culture/Pratique/Acces>

Langue

Français, Anglais

Inscription obligatoire

- par e-mail à l'adresse fdef-colloques@uni.lu, en précisant le nom, le prénom et l'institution
- Conférence gratuite
- Nombre maximum de participants : 140

Renseignements

Viktoria Szabo
Tel: +352 46 66 44 6989

Programme

09h00 :

Propos de bienvenue

Doyen Stefan Braum, Faculté de Droit, d'Economie et de Finance, Université du Luxembourg

Ouverture des travaux

Président Vassilios Skouris, Cour de justice de l'Union européenne

09h30 :

Introduction

Eleftheria Neframi, Professeur, Université du Luxembourg, Chaire Jean Monnet

I. Répartition des compétences entre le juge national et la Cour de justice de l'Union européenne

A. Réponse utile

Présidence, **Pr. Allan Rosas**, Juge, Cour de justice de l'Union européenne

Réponses en droit de la consommation

Elise Poillot, Professeur, Université du Luxembourg

Réponses en matière d'aides d'Etat

Silvère Lefèvre, Docteur en droit, Référendaire au Tribunal de l'Union européenne

Renvoi préjudiciel et motivation

Laurent Coutron, Professeur, Université Montpellier I (CREAM)

11h00 Pause

11h20 :

B. Ajustement des compétences

Présidence, **Vice-Président Koen Lenaerts**, Cour de justice de l'Union européenne

Qualification des situations purement internes

Laurence Potvin-Solis, Professeur, Université de Caen Basse-Normandie, Chaire Jean Monnet

Appréciation de l'effectivité des règles de procédure internes et autonomie procédurale du juge national

Olivier Dubos, Professeur, Université Montesquieu-Bordeaux IV, Chaire Jean Monnet

12h30 Déjeuner

13h30 :

II. Marge d'appréciation du juge national et balance des intérêts

A. Le marché intérieur

Présidence, **Pr. Paolo Mengozzi**, Avocat Général, Cour de justice de l'Union européenne

Juge national et libre circulation des travailleurs

Jean-Yves Carlier, Professeur, Université catholique de Louvain

Juge national et libre circulation des citoyens européens

Jörg Gerkrath, Professeur, Université du Luxembourg

Contrôle de proportionnalité et balance des intérêts

- Variations du contrôle selon la qualification de la mesure nationale
Ségolène Barbou des Places, Professeur, Ecole de droit de la Sorbonne, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne
- Variations du contrôle selon les intérêts invoqués par l'Etat
Valérie Michel, Professeur Aix Marseille Université, Chaire Jean Monnet

15h30 Pause

16h00 :

B. Fundamental rights

Chair: **Judge Arjen Meij**, General Court, CJEU, Visiting Professor, University of Luxembourg

Fundamentals rights and effectiveness of European Union Law

Enzo Cannizzaro, Professor, La Sapienza University, Rome

The demise of the ECtHR's margin of appreciation doctrine – and its continuing relevance for the CJEU

Janneke Gerards, Professor, Radboud University, Nijmegen

17h00 Pause

17h15 :

III. Closing panel

Chair: **Herwig Hofmann**, Professor, University of Luxembourg, Jean Monnet Chair

Discussants:

President Carl Baudenbacher, EFTA Court

Judge Lars Bay Larsen, Court of Justice of the European Union

Judge Otto Czucz, General Court, Court of Justice of the European Union

Judge Arjen Meij, General Court, Court of Justice of the European Union, Visiting Professor, University of Luxembourg

Advocate General Paolo Mengozzi, Court of Justice of the European Union